



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2026 PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : JM DELAÎTRE, S. BOYER, C. DROUET, C. THIROUIN, JF. SORNEIN, M. KHIR, P. DARAGON, C. ANDREI, P. DA COSTA, M. COUTURIER, B. HADJALI, C. SOPARNOT, B BRULE,

ÉTAIENT ABSENTS : S. PINTO, K. LIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : S. BOYER

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

1) demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2026

CONSIDERANT la dangerosité de la circulation sur l'axe départemental Limours-Cernay RD 24, notamment les vitesses excessives des véhicules dépassant fréquemment la vitesse autorisée (30km/h), représentant un danger pour les piétons et les cyclistes empruntant cet axe.

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de sécurisation des espaces publics, notamment dans les secteurs identifiés comme accidentogènes, la commune de Pecqueuse souhaite mettre en œuvre en 2026 un ensemble d'aménagements visant à renforcer la sécurité routière. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de protection des usagers vulnérables, notamment les enfants et les piétons. Ce programme est éligible au dispositif départemental de subvention issu du produit des amendes de police.

CONSIDERANT que le montant total relatif à la réalisation de ces travaux est estimé à 65 878,30€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré;

SOLLICITE la demande d'une subvention à 100% auprès Conseil Département de l'Essonne au titre du produit des amendes de police dans le cadre de sa politique de sécurisation des espaces publics, notamment dans les secteurs identifiés comme accidentogènes, la commune de Pecqueuse souhaite mettre en œuvre en 2026 un ensemble d'aménagements visant à renforcer la sécurité routière pour un coût estimé de 65 878,30€ HT.

Approuvé à l'unanimité.

2) Désignation des représentants du conseil municipal au Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le conseil municipal procède au renouvellement des délégués représentant la collectivité au sein du syndicat mixte ouvert Essonne Numérique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans les statuts du SIAL1 ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Titulaire(s)

- Stéphane BOYER

Suppléant(s)

- Patrice DARAGON

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Approuvé à l'unanimité.

3) Désignation des membres de la commission CLECT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-22. 1^{er} alinéa et L. 2122, alinéa 3 ;
VU la délibération du 18 octobre 2001 par laquelle le Conseil districale a décidé la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique sur l'ensemble de son territoire en application de l'article L.5214-23 du CGCT. ;

VU la section IV de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts prévoyant la création d'une commission intercommunale d'évaluation des transferts de charges et la représentation de toutes les communes membre de la communauté ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner pour la commune de Pecqueuse 2 délégués titulaires ;

Nombre de membres à désigner : 2

Sont proposés : Philippe DA COSTA et Baback HADJALI

Il invite le conseil municipal à voter :

Philippe DA COSTA et Baback HADJALI

Sont élus membres délégués titulaires de la commission intercommunale d'évaluation des transferts des charges (CLECT),
100% des suffrages exprimés, à l'unanimité.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20h23

Le 01/06/2026 ;



Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'C. Aubert'.

Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'DA COSTA'.

Handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'HADJALI'.